

CHRISTINE
BELLIA-VIERO

NOTAIRE

2 rue Othenin – 60200 COMPIEGNE
Tél. 03 56 77 01 11 - Port. 06 98 55 69 72
christine.bellia-viero@notaires.fr



LIQUIDATION D'UNE INDIVISION CONVENTIONNELLE OU RÉSULTANT D'UN PACS

Quels documents dois-je fournir au Notaire ?

Merci de préparer les copies des pièces nécessaires à l'ouverture du dossier et d'apporter au premier rendez-vous les pièces originales pour vérification

❖ Etat-civil pour chaque partenaire ou concubins

- Questionnaire état-civil dûment complété,
- Copie de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour
- Original de l'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- Copie de toutes les pages du livret de famille, le cas échéant
- Copie du contrat de pacs, le cas échéant
- Copie du récépissé de l'enregistrement du PACS auprès du Tribunal d'Instance, s'il y a lieu
- Copie du récépissé de l'enregistrement de la dissolution du PACS auprès du Tribunal d'Instance, s'il y a lieu
- Original des RIB respectifs datés et signés

❖ Actif

- **Etablissements bancaires**
 - Copie du dernier relevé de(s) compte(s) joint(s) + adresse et dénomination des banques
- **Biens immobiliers indivis**
 - Titre(s) de propriété des biens acquis indivisément et/ou séparément
 - Évaluation de la valeur des biens immobiliers indivis (Au moins deux avis de valeur de moins de 3 mois par une agence immobilière ou expertise)
 - Valeur locative des biens immobiliers indivis (avis de valeur de moins de 3 mois par une agence immobilière ou expertise) en cas d'occupation privative du bien par l'une des parties
 - Nom et adresse du syndic si les biens sont en copropriété
 - Copie du bail et du dernier relevé du compte de gérance éventuel si les biens sont loués
- **Parts de société**
 - Kbis de la société de moins de trois mois
 - Copie des statuts constitutifs revêtus des mentions d'enregistrement de la Recette des Impôts
 - Copie des statuts mis à jour (s'il y a lieu)
 - Attestation de la valeur actuelle des parts sociales ou des actions établies par un expert-comptable
- **Divers**
 - Copie de la carte grise des véhicules automobiles acquis par les deux époux et leur valeur (Argus ou professionnel)

❖ **Passif (toutes sommes restantes dues au jour du partage)**

- Factures des sommes dues par l'indivision (impôts sur le revenu, taxe foncière ; taxe d'habitation, électricité, téléphone, charges de copropriété ...)
- Copie de(s) acte(s) ou contrat(s) de prêts souscrit(s) en cours + copie du tableau d'amortissement définitif

❖ **Créance entre partenaires ou concubins**

- Copie de toutes factures, titres ou relevés de compte justifiant d'une créance de l'une des parties à l'encontre de l'autre
- Copie de toutes factures, titres ou relevés de compte justifiant d'une créance de l'une des parties à l'encontre de l'indivision

Merci de remplir également le tableau sur l'état-civil

PROVISION A VERSER LORS DU RENDEZ-VOUS D'OUVERTURE DU DOSSIER

**Tout nouveau dossier doit être accompagné d'un versement d'un acompte de 300,00 €
(par chèque à l'ordre de Me Christine BELLIA-VIERO ou par virement sur le compte de l'étude)**